

Département du Calvados

COMPTE RENDU DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU
DU 18/10/2016

L'an **deux mil seize, le dix huit octobre**, à **17h30**, le Bureau de la communauté de communes Blangy Pont l'Évêque Intercom, **régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Hubert COURSEAUX**.

Étaient présents : M. LOUVET Daniel, M. COURSEAUX Hubert, M. ASSE Christian, Mme BOIRE Sandrine, M. DESHAYES Yves, M. DUTACQ Jean, Mme VILLOTTE Christine.

Étaient absents excusés : Mme MARTIN Martine, M. POTTIER David, M. VAY Bruno.

Étaient absents non excusés : M. HUET Eric.

Procurations : -

Secrétaire : Mme Sandrine BOIRE.

DÉLIBÉRATION N°BU-DEL-2016-034 : Validation du procès verbal du 27.09.16

Vu le code général des collectivités territoriales;

Vu le règlement intérieur de la communauté de communes adopté le 03-12-2015;

Considérant le projet de procès-verbal du bureau du 27.09.2016 transmis aux membres;

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Président, et après en avoir délibéré, le bureau décide à l'unanimité des membres présents et représentés, de valider le procès-verbal du bureau du 27.09.2016

7 VOTANTS 7 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°BU-DEL-2016-035 : Attribuer le marché public relatif à l'élaboration du PLUi et autoriser le Président à signer le marché

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

Vu les statuts de la Communauté de communes modifiés et approuvés par arrêté préfectoral en date du 16 novembre 2015,

Vu la délibération du Conseil communautaire n°CC-DEL-2015-141 du 3 décembre 2015 relative à la délégation de pouvoir du Conseil communautaire au Bureau,

Vu l'AAPC envoyé le 6 juillet 2016,

Vu la réunion du comité de pilotage en charge du PLUi en date du 30 septembre 2016,

Considérant que la Communauté de communes élabore un PLUi nécessitant l'intervention d'un cabinet d'études spécialisé dans le domaine,

Considérant qu'une consultation a été lancée pour nommer ce cabinet d'études et qu'il convient d'attribuer le marché,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Président, et après en avoir délibéré, le bureau décide à l'unanimité des membres présents et représentés:

- d'attribuer le marché public relatif à l'élaboration d'un PLUi à la société V.E.A (Villes en Atelier) pour un montant de 199 575 € HT, soit 239 490 € TTC
- d'autoriser le Président à signer le marché ainsi que les éventuels avenants s'y rapportant

7 VOTANTS 7 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

INFORMATION : Questions diverses

Le Président,
Hubert COURSEAUX

